

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cinquantième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 6 mai 2009, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Nomination des membres du Comité facultaire de révision.**

**Résolution CFSPD-2008-2009-408**

ATTENDU les articles 8.4 et 8.5 du Règlement sur les infractions de nature académique;

ATTENDU que chaque comité facultaire de révision est formé de trois à six membres;

ATTENDU la possibilité en vertu de l'article 8.4 du Règlement sur les infractions de nature académique de désigner des substituts;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8.4 du Règlement sur les infractions de nature académique le mandat des membres des comités est de trois ans;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6.1 du Règlement facultaire sur les infractions de nature académique la vice-doyenne, le vice-doyen à la recherche est d'office membre du Comité de discipline facultaire;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

NOMME les membres suivants au Comité facultaire de révision, et ce, pour une durée de trois ans :

- Dan O'Meara (professeur au Département de science politique)
- Jacques Jourdain (chargé de cours au Département de science politique)
- Hugo Cyr (professeur au Département des sciences juridiques)
- Diane Demers (professeure au Département des sciences juridiques)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**  
Montréal, 6 mai 2009

René Côté  
Doyen